

Concours départemental des Villes et Villages fleuris

Pour partager un moment ludique et agréable en famille, participez au 58^{ème} concours départemental des Villes et Villages Fleuris !

Vous aimez fleurir votre jardin, votre balcon, votre commerce, votre ferme... Participez au concours départemental des Villes et Villages Fleuris afin d'améliorer votre cadre de vie tout en profitant des bienfaits du jardinage. Vous pourrez cultiver et embellir votre jardin tout en partageant une activité agréable en famille.



En 2016, de nombreux Seine-et-Marnais ont participé au concours organisé par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Tourisme en partenariat avec les communes du département. Les jardiniers amateurs ont rivalisé d'imagination et de créativité pour présenter des jardins joliment fleuris et parfaitement entretenus. Tout le monde a sa chance, il suffit d'avoir un peu de goût et de patience. Vous êtes de plus en plus nombreux à adopter de nouveaux comportements visant à économiser l'eau et à limiter le désherbage et les produits chimiques. Le jury départemental fut ravi de constater que chacun, à son niveau et selon ses moyens, a tenu compte dans son fleurissement des préoccupations environnementales.



Afin de récompenser les meilleurs fleurissements, Seine-et-Marne Tourisme s'entoure de partenaires comme les jardinerie, les pépiniéristes locaux ainsi que d'autres acteurs touristiques qui offrent différents lots. Trois remises des prix seront organisées à l'automne dans le département. De nombreux prix attendent les participants pour récompenser les initiatives collectives, le commerce, la façade ou le balcon le mieux fleuri, l'originalité, le développement durable, le potager, le jardin familial et le petit jardinier. Les gagnants se verront offrir un séjour en gîte de France ou logis de France, des week-ends, des bons d'achats...

Parents, enfants, grands-parents et commerçants, vous êtes tous invités à participer au Concours des Villes et Villages Fleuris et ainsi contribuer à l'embellissement de votre département.

Renseignez-vous et inscrivez-vous en mairie rapidement !

Date limite d'inscription : vendredi 16/06/2017

